

# Conditions générales de vente de plenamedia.tv

CGV pour clients films

**Dispositions contractuelles générales de plenamedia.tv relatives aux contrats avec les entrepreneurs pour la production de films industriels**

## Sommaire

§1 Conclusion du contrat.....	2
§2 Services de plenamedia.tv.....	2
§3 Services du client.....	3
§4 Rémunération.....	3
§5 Frais d'annulation.....	4
§6 Acceptation.....	4
§7 Responsabilité pour les défauts de qualité et de droit ainsi que pour les manquements aux obligations.....	5
§8 Responsabilité pour d'autres motifs juridiques.....	6
§9 Droits d'utilisation.....	6
§10 Citation et références.....	6
§11 Clause de confidentialité.....	7
§12 Résiliation du contrat par le client.....	7
§13 Dispositions finales.....	7

## **§1 Conclusion du contrat**

**§1.1** plenamedia.tv est une société de production de médias audiovisuels dont l'activité est centrée sur la production de films dits industriels (films d'image, films événementiels et sur salons, interviews, etc.) pour le compte de tiers (ci-après dénommés collectivement « Production »).

**§1.2** Seules ces conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux contrats de plenamedia.tv avec des entrepreneurs pour la production de films industriels. Ces CGV en français ont été traduites depuis l'allemand ; les traducteurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur ; seule la version originale allemande fait foi en cas de litige. Les dispositions divergentes des conditions générales de vente du client sont expressément rejetées.

**§1.3** Les offres de plenamedia.tv dans les brochures, les publicités, etc. ainsi que sur les sites Web de plenamedia.tv ou similaires sont (également en ce qui concerne les offres de prix) sans engagement et non contraignantes, sauf si une garantie contraignante est expressément donnée.

**§1.4** plenamedia.tv fait des recherches et des calculs minutieux pour son travail. plenamedia.tv a parfois besoin d'un peu de temps pour cela. Le client est donc lié à sa commande pendant 10 jours. Si plenamedia.tv n'annule pas l'acceptation dans les 20 jours suivant la réception de la commande, la confirmation est considérée comme donnée.

**§1.5** Le respect d'un délai d'exécution dépend de l'autolivraison en temps voulu.

**§1.6** La production terminée sera mise à la disposition du client par plenamedia.tv sous la forme d'un lien de téléchargement à une date qui sera indiquée au client par plenamedia.tv.

## **§2 Services de plenamedia.tv**

**§2.1** plenamedia.tv effectue la production définie contractuellement et fournit alors les services convenus contractuellement.

**§2.2** La conception, le contenu et les caractéristiques de la production seront convenus entre les parties. plenamedia.tv conserve un droit exclusif de décision finale concernant la réalisation artistique.

**§2.3** Si une modification ou un remplacement à court terme du concept éditorial est jugé approprié en raison des circonstances actuelles, les parties en discuteront dans les plus brefs délais. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord ou à se coordonner à temps, plenamedia.tv prendra les décisions nécessaires à sa discrétion.

## **§3 Services du client**

**§3.1** Le client soutient plenamedia.tv au mieux de ses capacités dans la production. À cet effet, le client désignera un ou plusieurs collaborateurs compétents qui seront à la disposition de plenamedia.tv à titre consultatif pendant la production et également en tant qu'assistants si nécessaire.

Le client assure également à plenamedia.tv un accès illimité aux lieux de tournage convenus entre les parties.

**§3.2** Le client accorde à plenamedia.tv tous les droits d'utilisation, droits d'auteur accessoires ou autres droits sur le matériel dit de tiers utilisé dans le cadre de la production, c'est-à-dire les enregistrements d'images/de sons qui n'ont pas été créés par plenamedia.tv dans le cadre de ce contrat, dans la mesure où cela est indiqué dans le catalogue de droits respectif, en particulier également le droit d'utilisation concernant tous les types d'utilisation inconnus jusqu'alors. Il est précisé que, dans la mesure où le client tolère ou a toléré un tournage ou une représentation de ses collaborateurs, il autorise plenamedia.tv à exploiter ce matériel image et son dans la même mesure que la production elle-même et que le consentement correspondant de ses collaborateurs concernant un tournage ou une représentation a été donné. Le client garantit qu'il est habilité à disposer des droits correspondants sur le matériel tiers. En outre, le client décharge plenamedia.tv de toute réclamation de tiers en rapport avec cet octroi de droits et/ou l'utilisation par plenamedia.tv, y compris les frais de défense juridique.

## **§4 Rémunération**

**§4.1** Le client verse à plenamedia.tv pour toutes les prestations contractuelles et l'octroi de droits, une rémunération à hauteur de la somme convenue plus la taxe sur la valeur ajoutée légale applicable. La rémunération est payable en trois versements et est due comme suit :

Premier versement : 40 % de la rémunération avec la conclusion du contrat,

Deuxième versement : 30 % de la rémunération avec le début du tournage de la production,

Troisième versement : 30 % de la rémunération avec la livraison de la production aux clients,

dans chaque cas, à condition que la facture ait été correctement établie.

**§4.2** Le versement de la rémunération forfaitaire permet de compenser les frais engagés dans le cadre du contrat. Les frais supplémentaires liés à la production ne seront remboursés par le client qu'après consultation préalable de ce dernier.

**§4.3** Si le client exprime des demandes de modifications entraînant des coûts supplémentaires, plenamedia.tv les précisera au préalable et les facturera en cas de commande de ces modifications demandées.

## **§5 Frais d'annulation**

**§5.1** Si le client souhaite annuler une date convenue pour la fourniture de services par plenamedia.tv, s'il n'est pas en mesure de remplir ses obligations de coopération à cet égard ou s'il souhaite reporter la date pour toute autre raison, il doit le notifier à plenamedia.tv par écrit immédiatement, mais au plus tard deux semaines avant la date convenue, afin de conserver son droit au service.

**§5.2** Si la notification au sens du paragraphe 1 a lieu entre deux semaines et une semaine avant la date convenue, le client doit verser à plenamedia.tv des frais d'annulation à hauteur de 50 % de la rémunération convenue pour cette date.

Si la notification a lieu moins d'une semaine avant la date convenue, le client doit verser à plenamedia.tv des frais d'annulation à hauteur de 80 % de la rémunération convenue pour cette date. Ceci s'applique uniquement et seulement dans la mesure où plenamedia.tv n'a pas réussi à décaler la date respective. Si le montant de la rémunération pour la date convenue n'est pas fixé, il est déterminé en fonction de la part de travail à la date convenue annulée par rapport à la production totale.

**§5.3** Si le client annule une date fixe convenue pour la prestation de services de plenamedia.tv sans notification préalable ou si la notification n'est faite que dans un délai de 24 heures avant la date convenue pour la prestation de services de plenamedia.tv, le client sera redevable à plenamedia.tv de frais d'annulation s'élevant à 100 % de la rémunération convenue pour cette date. Si le montant de la rémunération pour la date convenue n'est pas fixé, il est déterminé en fonction de la part de travail à la date convenue annulée par rapport à la production totale.

**§5.4** Si une date de tournage est reportée par le client plus de quatorze jours avant la date convenue, plenamedia.tv a également droit à une indemnisation pour les frais supplémentaires occasionnés par ce report.

**§5.5** Un crédit des frais d'annulation sur des dates de remplacement convenues entre le client et plenamedia.tv n'aura lieu qu'après un accord séparé, dans lequel le montant des frais d'annulation à créditer est à déterminer.

**§5.6** Les frais d'annulation sont dus avec la notification par le client ou, si la notification est omise par le client, avec l'expiration de la date convenue annulée.

## **§6 Acceptation**

**§6.1** Le client doit déclarer l'acceptation ou signaler d'éventuels défauts dans les deux semaines suivant la livraison de la production complète par plenamedia.tv ou un prestataire de services mandaté par plenamedia.tv. Si le client ne déclare pas l'acceptation ou ne signale pas de défauts, la production est considérée comme acceptée. Cette disposition ne s'applique pas aux vices cachés qui ne peuvent pas être détectés dans les deux semaines suivant la livraison.

**§6.2** Le client a le droit de déclarer la non-acceptation du travail, en indiquant les raisons de sa décision, en particulier si plenamedia.tv refuse ou ne réalise pas l'amélioration et/ou la modification demandée par le client, de sorte que la production ne peut être utilisée comme prévu. Il est noté à titre de clarification que la non-acceptation pour des raisons éditoriales et artistiques n'est pas autorisée.

## **§7 Responsabilité pour les défauts de qualité et de droit ainsi que pour les manquements aux obligations**

**§7.1** Les livraisons ou services défectueux seront améliorés ou remplacés par plenamedia.tv après notification appropriée du client.

**§7.2** La réclamation pour défaut n'est pas valable si le défaut n'est que négligeable, c'est-à-dire notamment s'il n'a pas d'effet significatif sur l'utilisation convenue. plenamedia.tv n'est pas responsable des défauts dont le client est responsable. Les défauts dont le client est responsable comprennent notamment les défauts basés sur les informations, textes, images, graphiques, documents ou matériaux fournis par le client.

**§7.3** Si l'exécution supplémentaire échoue dans un délai raisonnable fixé par le client pour l'exécution supplémentaire, le client peut résilier le contrat ou réduire la rémunération.

**§7.4** Les défauts évidents, qui sont facilement perceptibles par un client moyen, doivent être signalés par le client à plenamedia.tv par écrit dans les 10 jours ouvrables suivant la livraison. Les défauts qui ne sont pas évidents doivent être signalés à plenamedia.tv dans les 10 jours ouvrables suivant leur constatation. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de faire valoir les droits découlant de ces défauts.

**§7.5** Sous réserve des dispositions du présent §6 ci-dessus, plenamedia.tv décline toute responsabilité en cas de défauts. Cela s'applique à tout dommage causé par le défaut. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas aux dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé, qui sont fondés sur un manquement intentionnel ou par négligence à une obligation, ainsi qu'aux autres dommages qui sont fondés sur un manquement intentionnel ou par négligence grave à une obligation. En outre, la limitation de la responsabilité ne s'applique pas en cas de violation fautive d'obligations contractuelles essentielles.

**§7.6** En cas de négligence légère, plenamedia.tv n'est responsable que des dommages prévisibles et typiques du contrat.

**§7.7** Le délai de prescription pour les réclamations pour défauts est d'un an.

**§7.8** La responsabilité obligatoire en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits reste inchangée. Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas non plus aux défauts que plenamedia.tv a frauduleusement dissimulés ou dans le cadre d'un engagement de garantie.

## **§8 Responsabilité pour d'autres motifs juridiques**

**§8.1** Toute responsabilité pour des dommages et intérêts au-delà de ce qui est prévu dans le présent §6 est exclue, quelle que soit la nature juridique de la demande invoquée. Cela s'applique en particulier aux demandes de dommages et intérêts découlant d'une faute lors de la conclusion du contrat, en raison d'autres violations d'obligations ou de demandes délictuelles de réparation de dommages conformément à §823 du code civil allemand.

**§8.2** Dans la mesure où la responsabilité en dommages et intérêts est exclue ou limitée, cela s'applique également à la responsabilité personnelle en dommages et intérêts de nos employés, travailleurs, collaborateurs représentants et agents d'exécution.

## **§9 Droits d'utilisation**

**§9.1** plenamedia.tv accorde au client un droit d'utilisation simple et non transférable du film pour son exploitation dans la mesure (temporelle et spatiale) convenue dans le contrat principal. Si l'étendue de l'octroi de droits n'est pas explicitement convenue dans le contrat principal, les droits octroyés ne comprennent que les droits nécessaires à la réalisation de l'objet du contrat principal.

**§9.2** Si le client a l'intention de prolonger le droit d'utilisation vis à vis d'une restriction temporelle ou spatiale après avoir passé la commande, plenamedia.tv accordera dans la mesure du possible au client les droits d'utilisation correspondants contre le paiement de la rémunération habituelle ou, si cette rémunération ne peut être déterminée, contre une rémunération appropriée.

**§9.3** Sont exclus de l'octroi de droits par plenamedia.tv les droits sur les matériaux de tiers fournis par le client ou utilisés à sa demande, en particulier les œuvres musicales. Le client est tenu de s'assurer qu'il dispose des droits nécessaires à l'utilisation contractuelle par plenamedia.tv (par exemple, l'édition) ainsi qu'à l'utilisation prévue de tous les matériaux de tiers qu'il a fournis ou utilisés à sa demande dans la mesure requise.

**§9.4** La propriété de tous les matériaux bruts créés pendant la production du film et des produits intermédiaires qui en résultent, ainsi que des matériaux créés par plenamedia.tv elle-même, tels que les scripts, les documents et les concepts, restent la propriété de plenamedia.tv.

**§9.5** L'octroi des droits s'effectue avec la livraison de la copie principale ou la fourniture du lien de téléchargement au client et le paiement des montants facturés à cet effet.

Jusqu'au paiement complet, le client n'est autorisé à utiliser le film qu'à titre révocable. plenamedia.tv peut révoquer l'utilisation des services pour lesquels le client est en défaut de paiement, pour la durée du défaut.

## **§10 Citation et références**

**§10.1** plenamedia.tv a le droit de faire figurer son nom dans la production, notamment dans le générique de début ou de fin, d'une manière et dans une taille appropriées, y compris la représentation du logo plenamedia.tv.

**§10.2** plenamedia.tv se réserve le droit d'utiliser les services rendus (y compris les essais et les matériaux bruts), même s'ils sont basés sur des modèles du client, à des fins de présentation, notamment pour les inclure dans une liste de référence à des fins publicitaires et pour établir les liens correspondants. Cela s'applique également à l'utilisation sur les réseaux sociaux et sur Twitter.

## **§11 Clause de confidentialité**

**§11.1** Les parties sont tenues de garder le secret sur tous les événements qui sont connus dans le cadre de la prestation de leurs services. L'obligation de confidentialité s'étend à tous les collaborateurs et agents d'exécution.

**§11.2** En outre, les parties s'engagent à utiliser les données et documents mis à leur disposition exclusivement pour la réalisation de leurs prestations contractuelles et à les restituer intégralement et sans demande au client au plus tard après l'acceptation de la production par le client, sauf accord exprès des parties.

## **§12 Résiliation du contrat par le client**

**§12.1** Si le client résilie le contrat avant l'achèvement du film, plenamedia.tv peut exiger du client la rémunération convenue, en tenant compte de ce que plenamedia.tv économise en frais du fait de l'annulation du contrat ou acquiert ou s'abstient malicieusement d'acquérir par une autre utilisation de ses travailleurs. En revanche, plenamedia.tv est également en droit d'exiger un forfait de 25 % de la somme totale de la commande, imputable au service annulé. Le client se réserve expressément le droit de prouver que plenamedia.tv a subi un dommage moindre ou nul.

## **§13 Dispositions finales**

**§13.1** Les modifications et les compléments du présent contrat, en particulier les droits à rémunération supplémentaire, nécessitent, pour être effectifs, une confirmation au moins sous forme écrite par l'autre partie contractante respective, de même que la renonciation à la confirmation sous forme écrite.

**§13.2** Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont ou deviennent invalides, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition invalide est remplacée par les dispositions légales générales.

**§13.3** Le droit allemand s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et des règles en matière de conflit de lois (Droit international privé ou DIP). Le lieu de juridiction est Cologne, dans la mesure où la loi le permet.